



Décrypt-inFO

Réformes au MTES/MCTRCT : STOP ou ENCORE (plus) ?

Conformément à un engagement pris lors de la réunion relative au « retour d’expérience Covid » au MTES/MCTRCT, la Secrétaire générale du MTES/MCTRCT conviait le 23 juin les organisations syndicales à une réunion à l’objet énigmatique « projets de réformes qui ont été suspendus du fait de la crise sanitaire »...dont le vrai sujet affiché en introduction fut « reprise des réformes ». CQFD !

De quoi parle-t-on ?

Dès l’annonce du confinement, **FO a par les gouvernements successifs au demandé au Secrétaire général du** travers de la RGPP, de la MAP et d’Action **gouvernement un moratoire sur les** publique 2022. Ces réformes ont toujours **chantiers de réorganisation de l’Etat** eu pour conséquences **des suppressions territoriales**. Celui-ci a prononcé une réponse **massives de postes, une réduction** indirecte via un report au 1er janvier 2021 **drastique de la présence territoriale de nos services et établissements, une désorganisation de la chaîne de portage** l’État (en particulier la mise en place des secrétariats généraux communs au niveau **des politiques de nos ministères, un départemental). Les ministères ont été abandon massif de compétences** amenés à en faire de même pour les réformes les concernant dans le cadre d’AP 2022 (en tout cas en théorie!). Depuis fin mai, les premières orientations gouvernementales et annonces présidentielles tendent à démontrer que le « monde d’après » risque de ne pas être mieux orienté que son prédecesseur pour le service public.

Alors qu’au niveau global de la Fonction Publique, la « relance » s’annonce dans la parfaite continuité de l’avant crise, le secrétaire d’État refusant de changer un iota à son « agenda social » qui n’est que la déclinaison de la loi de transformation de la Fonction Publique (dont la suppression des CHSCT!!), **qu’en sera-t-il au sein de nos ministères ?** Depuis des années, **FO n’a eu de cesse de condamner et de s’opposer aux différentes réformes de l’Etat conduites**



Colm

Cela devrait inviter les décideurs à ne pas se limiter à un simple report des réformes liées à CAP 2022, mais bien de les stopper, comme le CTM du 6 avril l’a exprimé de manière unanime !

Pour planter les premières bases de la résistance au redémarrage de la casse de nos missions/effectifs/services, **FO a établi son « Pour un avant et un après Covid : chiche ! ».**

Panorama des réformes « mises au frigo »...et qu'il faudrait pour la plupart« mettre à la corbeille » !

Contrairement à l'administration qui n'avait même pas pris la peine de recenser les réformes en cours, FO est intervenue pour donner corps au chantier de démolition initié avant la crise. Avec au programme :

Les réformes qui impactent nos services ministériels :

- le plan social « Programme 135 » en DREAL (division par 2 des effectifs urbanisme/logement dès 2020, disparition en 2022?)
- la restructuration/disparition des laboratoires d'hydrologie
- la refonte des services de prévision des crues
- le projet « DAM 2022 »
- les réformes au sein de la DGAC engagées dans le cadre d'un projet de protocole pourtant gelé
- la fusion DRIEA/DRIEE
- la restructuration de la DREAL Grand-Est dans le domaine des risques
- les mesures visées par le projet de Loi 3D
- le transfert des personnels de la DIR Est aux collectivités

Les réformes qui portent atteinte à nos Etablissements :

- Cerem'Avenir (qui a été évoqué avec le cabinet de madame Borne suite à la mobilisation du personnel et à la sortie d'un [rapport édifiant](#) en matière de RPS)
- la restructuration de Météo-France
- la restructuration de VNF
- la mutualisation des fonctions support des agences de l'eau

Les réformes qui portent atteinte à la chaîne et aux compétences ministérielles :

- les secrétariats généraux communs (en métropole et Outre-Mer)
- le transfert de la fiscalité de l'urbanisme
- l'interdépartementalisation des missions des DDT
- la privatisation de missions (quelle prochaine étape après celle du contrôle de sécurité des navires?)
- le « plan social » du PLF 2020 (-5 % d'effectifs en 2020, -10 % en prévisionnel d'ici 2022, -20 % depuis 2015)

FO exige l'arrêt pur et simple des réorganisations réalisées à la seule aune des objectifs comptables de réductions d'effectifs. Aucune organisation n'est en mesure de se projeter vers l'avenir dans un objectif de réaliser des missions essentielles au cadre de vie de nos concitoyens, encore moins d'adapter ces missions à des besoins essentiels qui évolueront, si la préoccupation quotidienne depuis plus de 15 ans est encore et toujours de s'adapter pour tenter de faire aussi bien avec moins de personnels et moins de moyens.

Alors que retenir ?

Suite aux interventions et constats portés auprès d'elle, la Secrétaire générale a livré l'interprétation qu'elle tirait des discours présidentiels sur « l'après-crise »...à savoir que le cap restait le même : cap 2022 !

Après les gilets jaunes, cap 2022 a été repeint en jaune.

Après la crise sanitaire, cap 2022 est en passe d'être labellisé « COVID compatible » !

Les ministres se battraient certes pour obtenir des arbitrages budgétaires moins défavorables que les années précédentes, oui il y a besoin de disposer d'une vision à 5 ans, oui sans doute que certains sujets doivent être revisités...mais la seule chose amendable est le rythme de re-démarrage de réformes déjà lancées (dont le ministère rappelons le ne dispose pas de la liste!)....et d'ailleurs pas toutes arrêtées !

FO refuse de se laisser entraîner au jeu du « aidez-nous à décider si on s'ampute d'abord du bras ou de la jambe ».

La prochaine crise sera peut être à nouveau financière ou sanitaire, peut être liée à des mouvements sociaux d'ampleur inégalée, à un accident industriel majeur. Avec une certitude à échéance longue : elle sera une conséquence du dérèglement climatique dont nous vivons déjà la réalité mois après mois, et ce depuis plusieurs années. Si ce n'est pas la cause de la prochaine grande crise, ce sera la suivante.

La vraie question posée est donc :

- comment on la prévient et comment on en atténue les effets
- comment on se prépare à la gérer



Ce n'est donc pas d'une liste de réformes dont on a besoin de discuter, c'est bien d'un projet ministériel MTES/MCTRCT inscrit dans la durée pour répondre à ce déficit.

Le constat est que nous sommes encore bien loin de l'émergence de cette prise de conscience...

Face à notre insistance, la Secrétaire générale a indiqué devoir se rapprocher des cabinets ministériels avant de revenir auprès des organisations syndicales pour apporter des réponses sur le fond des sujets. En actant au passage que tant que la relance des réformes et restructurations ne serait pas assumées au niveau ministériel, les chefs de services/EP n'avaient pas mandat pour poursuivre leur mise en œuvre.